



# L'Envers du Décor

Ingénieurs - Cadres. Techniciens - Administratifs. Agents de maîtrise

## GROUPE EADS Fin des agitations...

### Le changement d'actionariat... C'est maintenant... (!!!)

Le 5 décembre, a été annoncé une évolution de l'actionariat d'EADS.

**Pour la CFE-CGC, le rôle d'un État, au-delà d'être éventuellement actionnaire, est avant tout d'être un investisseur et un client honorant ses engagements !**

Dans son rôle d'investisseur et de client, l'État français se doit, d'ailleurs, de vérifier que chaque denier du contribuable français est bien utilisé à créer de l'emploi en France.

**Pour la CFE-CGC, le rôle d'un État est aussi d'aider son industrie à exporter.**

**Tout cela, l'Etat français le fait depuis 40 ans.**

L'Etat allemand qui a toujours défendu la non participation à l'actionariat d'EADS change d'avis.

Ce dernier défendait bec et ongle chaque emploi sur son sol sans être actionnaire, et va certainement accentuer cette politique désormais ! Quand on voit qu'il a fait échouer la fusion EADS/BAé ....

**Ce n'est donc pas le poids actionnarial d'un Etat qui est important. C'est sa puissance politique et sa volonté !**

**D'autre part, le rachat d'actions par EADS, dans le seul but de mieux valoriser l'action afin que le groupe Lagardère réalise au mieux sa sortie du capital (!!!), mobilisera plusieurs milliards d'euros de trésorerie !**

**La CFE-CGC ne comprendra pas que cela se traduise dans les différentes filiales du groupe par des plans d'économie qui viendraient pénaliser les investissements d'avenir ou les salariés.**

## REMANIEMENT DU COMITÉ EUROPÉEN D'EUROCOPTER

Eurocopter remanie son Comité européen. Le Comité européen est une instance représentative au même titre que les CE et CCE. Mais il élargit sa représentation à l'ensemble des organisations représentatives des pays fondateurs. D'autre part, **contrairement aux CCE, CE et autres conseils de surveillance, il n'y a pas de vote en Comité européen. C'est une instance d'information, et non de consultation.**

Jusqu'à aujourd'hui, y siégeaient des syndicalistes français et allemands. **La CFE-CGC y comptait DEUX représentants.**

L'évolution des effectifs dans le groupe, la mise en place de nouvelles directives européennes et la création de nouvelles filiales ont rendu nécessaire le « toilettage » de cette instance.

Ainsi, siégeront désormais au Comité européen :

- 6 français.
- 4 allemands.
- 1 britannique
- 1 espagnol.

Le code du travail, la loi sur la représentativité et une directive européenne fixent de manière MATHEMATIQUE la répartition des six sièges français.

**Il y aura TROIS sièges CFE-CGC (qui accroît donc sa présence dans cette instance) et trois sièges FO.**

Les trois autres organisations syndicales françaises sont exclues de l'instance soit parce qu'elles ne sont plus représentatives à Eurocopter vis-à-vis de la loi, soit parce que les calculs issus du code du travail ne leur donnent pas de sièges.

Rappelons que la CFE-CGC n'a pas voulu la loi sur la représentativité des organisations syndicales de 2008. Ceux-là même qui ont voulu cette loi, en sont aujourd'hui les victimes à Eurocopter. Ils vous expliqueront que c'est entre autre la faute de la CFE-CGC .... Bien évidemment...

**Les trois membres CFE-CGC assumeront comme toujours leur rôle de contre pouvoir en défendant l'industrie française avec comme seul credo: CHARGES, EMPLOI et M<sup>2</sup> !**

## PARKING : 1000 PLACES DE PLUS !!!

Vous lisez depuis de nombreux mois des articles sur le lancement d'un parking à étages sur notre site. Cet article sera le dernier que vous lirez sur le sujet. Effectivement, comme vous nous l'annoncions dès lundi 10 décembre avec nos collègues de FO, la Direction a fini par se rendre à l'évidence.

Ce nouveau parking donnera une capacité d'un millier de places supplémentaires. Les travaux s'échelonnent de mai 2013 à début 2014.

La CFE-CGC va désormais s'atteler à travailler pour rendre la période transitoire (immobilisation du P1 pendant les travaux...) acceptable pour les salariés.



## COMITE D'ETABLISSEMENT

**REPAS DE NOEL:** Demain, jeudi 13 décembre, aura lieu le traditionnel repas de Noël. **Depuis 2009, les gestionnaires CFE-CGC et FO du Comité d'établissement offrent gratuitement ce repas à tous les salariés Eurocopter (ainsi qu'aux intérimaires, apprentis et stagiaires).** Il en est de même pour les salariés EC basés aux Florides.

## OFFRES DE POSTE CADRE

Sur une offre de poste Cadre en interne (e-recruting) sont indiquées : la description du poste, les tâches, les missions principales et les responsabilités. Il n'y est jamais noté la position requise (position 2, 3A, 3B...) mais plutôt le nombre d'années d'expérience (3 à 5 ans, 5 à 10 ans).

Ce nombre d'années n'est pas anodin, car pour le recruteur, il correspond en fait à un échelon et malheureusement le candidat ne le sait pas. Nous pouvons prendre l'exemple d'un cadre, position 2 depuis 5 ans, postulant sur une offre car son profil correspond à la description du poste et à l'expérience demandée (5 à 10 ans) : sa candidature sera rejetée car il n'est « que » position 2 et le recruteur demande une position 3B.

**La CFE-CGC demande à la Direction que les offres de postes soient transparentes, et mettre en tout lettre la position requise afin de ne pas faire perdre leurs temps aux candidats.**

## VOUS AVEZ DIT DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Nous avons tous pris conscience qu'il fallait, au quotidien, penser à l'héritage que nous laisserons à nos descendants. Une notion basée sur trois fondamentaux : **Société, Economie et Environnement est née. On parle de Développement Durable.**

**La CFE-CGC écrivait en mars 2012** « L'Envers du Décor se met au VERT ». Nous avons été et continuons à être votre premier partenaire à vous informer sur du papier 100% recyclé !

**La CFE-CGC vous a informés,** dans L'Envers du Décor de juillet 2012, à propos d'un nouveau bâti d'essais pluie. La CFE-CGC continue et souhaite voir modifier les essais pluie à côté du « Z » : Récupération d'eau, température maîtrisée, pas de vent, conditions de travail des opérateurs (hivers glaciaux et étés caniculaires), maîtrise des pressions et débits d'eau envoyés. Tout cela va dans le sens d'un meilleur environnement.

**La CFE-CGC sera à l'initiative de nombreux projets dynamiques et innovants en 2013 !**

Des salariés inscrits dans des associations ASE ou LAC sont volontaires pour participer à des opérations telles que le nettoyage de plages. **La CFE-CGC soutient que des budgets spécifiques leur soient octroyés.**

**Et qu'en est-il des navettes internes usine?**

Il faut généraliser l'utilisation de véhicules électriques du type de ceux utilisés par la sécurité industrielle.

**La CFE-CGC soutient l'action du CE** et de la commission développement durable visant à lancer un projet d'application Smartphone pour du covoiturage en temps réel !

- Réunion de dernière minute ?
- Panne de voiture ou de réveil ?

Vous pourriez solliciter en temps réel votre réseau Eurocopter via l'application Smartphone.

Coût du projet : environ 40K€.

**La CFE-CGC n'oublie d'ailleurs pas de demander à la Direction qu'elle prévienne le recyclage des capsules Nespresso (en aluminium) !**

## AIDES AU LOGEMENT

Pour « accrocher » votre logement locatif de façon simple et sécurisante, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

**L'aide MOBILI JEUNES :** C'est une aide accordée aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle. Son montant est limité à 100€ par mois déduction faite de l'APL. Sa durée va de 6 à 18 mois.

**L'AVANCE LOCA PASS :** C'est une aide gratuite (prêt de 500€ maximum sans intérêt ni frais de dossier) remboursable en 25 mois maximum.

**LA GARANTIE LOCA PASS :** Cette garantie couvre vos loyers et charges en cas de difficultés financières. Elle apporte une garantie de loyers à votre propriétaire (voir conditions).

**L'AIDE MOBILI PASS :** Selon la zone d'habitation, cette aide peut aller jusqu'à 3500€, uniquement si vous êtes locataire sur le site d'arrivée. La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 km.

**D'autres offres sont à votre disposition :** Prêts travaux, accès à un logement temporaire, regroupement de crédits.

Pour plus d'informations, adressez-vous à votre délégué CFE-CGC.

## ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LABEL AFNOR

Le 15 novembre 2012, a eu lieu une réunion Egalité Professionnelle. La Direction a présenté un dossier de candidature afin d'acquiescer de nouveau le label AFNOR.

AFNOR est leader en France, choisi par l'Etat. C'est une référence en matière d'exemplarité. Ce label Egalité Professionnelle est le témoignage de l'engagement de l'Entreprise et de la mise en place d'actions concrètes en matière d'égalité liée au genre.

La CFE-CGC a décidé de voter favorablement, en espérant que les évaluateurs experts spécialisés en matière de diversité agréeront cette démarche.

Les autres Organisations Syndicales ont aussi voté favorablement. Résultat mi-mars. Nous ne manquerons pas de vous informer !

## CA NOUS AGACE : PAYER POUR TRAVAILLER

Le 13 novembre dernier, de nombreux salariés EUROCOPTER se rendant sur leur lieu de travail avec leur véhicule personnel se sont vus orienter par le service de sécurité vers le parking de l'Aéroport de Marignane suite à l'impossibilité de trouver une place sur les différents parkings usine et parking gare « Vamp ».

La CFE-CGC a demandé officiellement par courrier puis, aux travers des différentes instances, tels que le CE et les DP, qu'il soit indiqué aux salariés la procédure à suivre. A savoir :

- Y-a-il une procédure décrite pour l'utilisation du parking Aéroport ?
- Quel parking les salariés doivent-ils utiliser dans ce cas ?
- Quelles sont les modalités de remboursement pour les salariés concernés ?

La Direction d'Eurocopter nous a répondu que le parking Aéroport de Marignane n'était pas un parking attribué pour le personnel Eurocopter et qu'il n'existait donc pas de procédure particulière.

La Direction accepte de prendre en charge les frais occasionnés aux salariés pour le 13 novembre (ex : ticket de parking pour la journée). **Une note de frais doit être établie par les salariés et transmise au service EPLF par l'intermédiaire de leur service respectif.**

## NOUVELLE ORGANISATION A LA DIRECTION TECHNIQUE

M. Jean-Brice Dumont a présenté le projet d'évolution de l'organisation ET dont la mise en application est prévue au 1er février 2013.

L'élément principal consiste en la séparation de l'organisation projets commercialisés actuels en deux organisations : une pour les projets développement (X4, X6, X...) et l'autre pour les projets série (programme d'hélicoptères déjà en production et en cours d'utilisation).

Les autres points consistent en la création de pôles (ex : pôle pilotage, navigation et contrôle) ou le regroupement dans une seule et même entité de différents acteurs intervenant jusque-là dans des départements différents (ex : « architecture, masses/centrages, et design » ou bien « système électrique et intégration »).

Pour la CFE-CGC, l'adaptation de l'organisation des ingénieurs en chef aux nouveaux défis techniques fait sens dans la mesure où la gestion de projet d'un programme en développement comme le X4 a peu de communalité avec celle d'un programme en service confronté à des problèmes de maturité comme l'EC225 par exemple.

La création d'un pôle pilotage, navigation et contrôle qui a pour mission de développer les systèmes futurs de conduite du vol et de gestion du véhicule va aussi dans le sens de l'histoire puisque ce type de pôle existe chez les principaux avionneurs et l'organisation précédente qui voyait plusieurs départements travailler dans ces domaines au sein de l'ingénierie conduisait à une inefficacité organisationnelle et technique.

Les autres regroupements sont pertinents eux aussi puisqu'ils constituent des optimisations qui vont permettre d'augmenter les synergies par moins d'interfaces.

**Espérant que le jeu de chaises musicales à la tête du BE est fini, la CFE-CGC soutient cette initiative d'évolution et a donné un avis favorable à l'organisation de Jean Brice Dumont.**

## DU CÔTÉ DES POLITIQUES LOCAUX ET NATIONAUX

Si la Direction d'Eurocopter a l'impérieux devoir d'investir dans les parkings et d'améliorer les dessertes de bus, EC c'est aux élus et notamment locaux qu'il incombe de s'occuper de la voirie, des accès piétons/cyclistes/automobilistes ainsi de l'articulation des transports en commun régionaux.

Ces derniers doivent permettre aussi un deuxième accès à notre établissement pour décongestionner « le rond-point de l'Etoile ».

Le Comité Central d'Entreprise, qui préfère l'action aux discours, a pris son bâton de pèlerin et s'est lancé dans une démarche systématique et proactive vis-à-vis des pouvoirs publics dans ce sens.

**Au niveau de la région ... Messieurs Christian RIVA élu CFE-CGC et Bernard SANTUCCI élu Force Ouvrière, ont rencontré le 20 novembre 2012, quatre représentants du Conseil Régional PACA en charge des transports qu'ils ont sensibilisés aux problèmes d'enclavement et de développement du site de Marignane ainsi qu'à l'urgence et la criticité de la situation d'un point de vue sécurité.**

**Au niveau de la communauté urbaine ...** Ce même Bureau du CCE a été reçu le **28 novembre 2012** en audience par **Monsieur Eugène CASELLI** (Président de la Communauté urbaine de Marseille) auquel il a expliqué par le menu les difficultés des salariés liées à l'enclavement du site et dont il a sollicité l'appui.

**Au niveau de la circonscription ...** Ces mêmes leitmotivs seront exposés à **Monsieur Vincent BURRONI**, nouveau député de la 12ème circonscription des Bouches du Rhône, qui a accepté un rendez-vous dès le mois de **janvier 2013** avec le Bureau du CCE.

**Au niveau du Gouvernement ...** Le Bureau du CCE a enfin sollicité une rencontre auprès de **Monsieur Pierre MOSCOVICI**, Ministre de l'économie et des finances, qui devrait visiter notre établissement le **13 décembre 2012**. A suivre ...

## COMITÉ DE SURVEILLANCE

### L'administrateur salarié a un devoir de discrétion

Le droit des administrateurs à l'information qui leur est nécessaire pour accomplir leur mission, ainsi que le devoir de se la procurer, a **en contrepartie une obligation de confidentialité** qui est une nécessité importante pour l'entreprise. En effet :

- nombre de sujets abordés par le Comité de surveillance nécessitent de respecter le « secret des affaires » (risques concurrentiels liés à la divulgation prématurée de projets d'investissements, protection de la propriété intellectuelle de la société, etc.),
- la communication de la société doit être assurée de manière cohérente (risque d'image) et elle est strictement encadrée dans certains domaines (information financière, information des instances représentatives du personnel).

*L'Article L225-92 du Code de Commerce ordonne :*

*« Les membres du directoire et du conseil de surveillance, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président. »*

Il est donc facile de comprendre qu'il est très périlleux pour les représentants des salariés de pouvoir rendre compte des travaux ou sujets qui sont exposés lors de ces conseils et qui intéressent en premier lieu la concurrence et en particulier la Bourse, sachant que **les fuites peuvent être sanctionnées pénalement.**

**Néanmoins, c'est un poste d'analyse qui nécessite une véritable compétence et qui a besoin de représentants du personnel engagés qui n'ont pas froid aux yeux pour poser les bonnes questions et surtout comme ils l'ont toujours fait, celles qui dérangent !!!**

## FERMETURE DE FIN/DEBUT D'ANNÉE

La note du 4 décembre 2012 sème le trouble chez les hiérarchies et les salariés. Depuis que cette note a été diffusée, la CFE-CGC a interpellé la Direction et a obtenu un assouplissement sur les modalités de présence pendant la période RTT du 24/12/2012 au 06/01/2013.

En effet, contrairement à ce qui y est inscrit, la période des congés de Noël **est RTT**, et l'usine **ne sera pas fermée** (du 24/12/2012 au 06/01/2013).

- **A ce titre, les cadres peuvent venir travailler ou faire le choix de poser des congés ou des RTT.**
- **Pour les non cadres, les hiérarchies peuvent demander à leurs collaborateurs de venir en heures excédentaires en respectant le délai de prévenance.**

A noter que les lignes de bus et les navettes usine ne fonctionneront pas pendant la période mentionnée ci-dessus. Toutefois, un restaurant d'entreprise permettra la restauration des salariés pendant cette période.

Les salariés sous-traitants pourront se garer sur les P1, P2 et P3.



## PASSAGE DE NON CADRE A CADRE

Chaque année, des non cadres d'Eurocopter sont identifiés pour devenir cadres. Pour cela, il existe quatre filières où les candidats sont présentés par leur hiérarchie :

**La filière diplômante** : le candidat a déjà un diplôme d'ingénieur ou équivalent reconnu et a un coefficient minimum de 305 points.

**La filière certifiante** : le candidat doit avoir un coefficient minimum de 335 points depuis au moins 3 ans et sera admis à passer une formation puis une certification.

**La filière expérience** : le candidat doit avoir un coefficient minimum de 365 points depuis au moins 5 ans et passera ensuite une formation.

**La filière Internationale** : le candidat doit avoir un coefficient minimum de 335 points depuis au moins 3 ans et une expérience à l'international de 2 ans minimum et passera ensuite une formation.

Pour la sélection des candidatures, la Direction s'appuie sur les 3 P :

- Le Poste occupé doit être à potentiel cadre,
- La Performance : l'évolution salariale est prise en compte sur les trois dernières années,
- Le Potentiel : avis des hiérarchies sur le potentiel du candidat

La CFE-CGC se félicite de ce système de promotions mais demande à la Direction de revoir à la hausse le nombre de candidats pour 2013. Beaucoup de non cadres forfaités ont le Potentiel, ils occupent des fonctions managériales ou identiques à celles des cadres et tout aussi Performants mais devront attendre leur heure à cause d'un quota imposé.

## ÉLECTIONS AU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Cette élection pour le premier tour, se tiendra le **18 décembre 2012**. Si un second tour est nécessaire, ce dernier se tiendra le **28 janvier 2013**.

Le scrutin ouvrira à **8h00** et se terminera à **18h30** au bâtiment **E3 « le Jaï »**.

Le vote aura lieu à bulletin secret garanti notamment par l'utilisation d'urne traditionnelle.

La durée du mandat est fixée à 6 ans. Les salariés voteront soit pour le collège cadre « ingénieurs, cadres et assimilés », soit pour le collège non cadre « autres salariés ».

Des dispositions particulières de vote par correspondance seront mises en place pour les salariés qui ne seront ou ne pourront être sur le site d'Eurocopter le jour du scrutin, le 18 décembre.

Les dates de retrait du matériel de **vote par correspondance** concernant ces dispositions particulières :

- **Débuteront le 11 décembre 2012, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 pour Marignane et de 13h00 à 14h30 pour la Courneuve,**

- **Finiront le 14 décembre 2012 aux mêmes horaires.**

Ces retraits se feront au bâtiment FI «La bastide» salle « GALAXIE » RDC.

Une simple déclaration de la bonne foi pour les salariés qui par obligations professionnelles ne pourraient peut-être pas être sur le site le 18 décembre est suffisante pour retirer le matériel de vote par correspondance.

**Chaque voix comptera et sera déterminante.**

Vos candidats CFE-CGC au Comité de surveillance sont :

	<b>Cadres</b>
<b>Titulaire</b>	Philippe QUILGARS
<b>Remplaçant</b>	Franck GREUSE
	<b>Non cadres</b>
<b>Titulaire</b>	Michel TREZINI
<b>Remplaçant</b>	Ange BROU

Pour tout renseignement : Serge TELLESCHI Tél. 5 8613

## QUESTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Les questions des délégués du personnel de fin octobre ont permis à vos élus CFE-CGC, d'obtenir et de rappeler à la Direction quelques points.

**Formation langue Anglaise** : A la suite de plusieurs remarques de salariés ne maîtrisant pas parfaitement la langue de Shakespeare et craignant une erreur de traduction de documents de travail, qui pourrait avoir de lourdes conséquences, nous avons demandé qu'un plan d'action soit établi pour traiter cette problématique de façon pérenne. La Direction s'est engagée à faire un parcours complet auprès des HRBP des secteurs afin de bien sensibiliser tous les intervenants sur ce sujet.

Pour la CFE-CGC, la problématique **pourrait et devrait être** résolue avec un budget spécifique supplémentaire dédié au plan de formation de chaque secteur concerné.

**Rapprochez-vous de vos élus DP CFE-CGC si vous ne constatez aucune amélioration dans ce domaine sensible.**

**Rappel Gestion des temps** : Suite à L'Envers du Décors N° 19 « Spécial PEG/PERCO/CET » du 22 novembre 2012, la Direction s'est soudainement rappelée à ses obligations de communiquer à son tour sur la gestion des temps le 29 novembre. Mieux vaut tard que jamais !!!

Toutefois, au vu de la complexité de cette note, des subtilités ajoutées et des **difficultés légitimes** d'interprétation de nombreux salariés, nous republions un Envers du Décor spécial, concernant les compteurs de gestion des temps au début de l'année 2013. Vous aurez à nouveau une synthèse **claire** de toutes les possibilités d'arbitrage de vos droits acquis en congés, RTT, flexible et autre repos compensateur.

## TOP 😊 - PAS TOP ☹️



**Le parking à étages, c'est top !**



**Contingent d'heures excédentaires** : Suite à nos diverses interventions « Questions DP ; Plénière du CE ; Courrier » concernant la non prise en compte pour les non cadres forfaités des 2 heures supplémentaires faites au travers du forfait 37h00 par semaine, dans le contingent d'heures excédentaires annuel, la Direction n'a, à ce jour, toujours pas statué sur ce point. Est-ce un oubli de sa part ? Une négligence ? Ou tout simplement une volonté de ne rien entendre ?

Souhaitons que nous ne soyons pas obligés de devoir faire la même demande à la Direction des ressources humaines d'EADS pour avoir enfin une réponse !!!

**SOS assistante sociale** : Avec l'augmentation des effectifs, les problèmes externes liés à la conjoncture, il n'y a malheureusement toujours qu'une seule assistante sociale pour gérer les problématiques rencontrés par le personnel.